

COMPTE-RENDU DE REUNION

Suite à la réunion du 26 septembre 2023, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué.

L'an deux mille vingt-trois, le 04 octobre à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 28 Septembre 2023

Membres en exercice : 44

Etaient présents : 22

Etaient absents : 15

Etaient excusés : 07

Pouvoirs : 04

Etaient excusés : M. LALOUX Arnaud ; M. DEVIS Claude ; M. VANDEWORDE Christophe ; M. VENIER Gérard ; M. TRAVET Pierre-Edouard ; M. SELLIER Emmanuel ; Mme SAMIER Lucie.

Etaient absents : Mme REBEILLEAU Nathalie ; M. TESTU Xavier ; M. SAGOT Dominique ; M. PRANGER Patrick ; M. MIRAMONT Dominique ; M. ROCHERAN Olivier ; M. CAULIER Christophe ; Mme RASSE Godleine ; M. LEMAIRE Maxime ; M. SELLIER Philippe ; M. BUTEUX René ; M. DECREPT Stéphane ; M. POUILLY Gabriel ; M. GALLAND Etienne ; M. DELHAY André.

Monsieur Fabien JOURNE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Ludovic DAULT, secrétaire du SIAEP de la Région de Gueschart présente les deux nouveaux délégués au sein du comité syndical, il s'agit de :

- **Madame Isabelle ALEXANDRE, déléguée de la commune d'Estrées-lès-Crécy** en remplacement de Monsieur Pierre TRUNET, démissionnaire de ses fonctions d'adjoint au Maire et de son mandat de conseiller municipal ;
- **Monsieur François DINGREVILLE, délégué de la commune de Hiermont** en remplacement de Monsieur Jean-Pierre HASENFRATZ, décédé.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2023.

L'assemblée délibérante :

- ✓ **ADOpte** le compte-rendu de la réunion du 14/03/2023.

2 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D’EAU POTABLE 2022 (RPQS).

Monsieur Ludovic DAULT, secrétaire du SIAEP de la Région de Gueschart effectue une présentation vidéo du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d’Eau Potable 2022.

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d’eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l’assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération. En application de l’article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d’information prévu à l’article L. 213-2 du code de l’environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l’observatoire national des services publics de l’eau et de l’assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l’exercice.

Le présent rapport est public et permet d’informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l’observatoire national des services publics de l’eau et de l’assainissement.

Après présentation de ce rapport, l’assemblée délibérante :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable ;
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

3 – NON-VALEUR 6005620511/2023.

Monsieur le Président fait lecture à l’assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur remise par le SGC de Doullens en date du 31/03/2023 pour un montant total de 27,30 € TTC. (Liste n°6005620511/2023)

Monsieur le Président propose l’admission en non-valeur au compte 6541 de la liste n°6005620511/2023 (Titres 191/2013, 85/2018) pour les créances irrécouvrables de la régie d’eau pour un montant total de 27,30 Euros.

Le Comité Syndical accepte à l’unanimité.

Monsieur Ludovic DAULT, secrétaire du SIAEP de la Région de Gueschart rappelle que l’admission en non-valeur n’est pas un abandon de créance.

4 – OPERATIONS DE CESSION DU BIEN M02021/1. TONDEUSE AUTOPORTEE HONDA STIGA 7102 HWSY.

Le SIAEP de la Région de Gueschart a acheté le 27/04/2021, une tondeuse autoportée HONDA STIGA 7102 HWSY au Garage SABLON SARL au prix de 3 325,00 €uros HT.

L'usage de cette tondeuse n'étant pas adaptée pour la superficie totale de tonte, nous avons demandé conseil auprès du Garage SABLON SARL.

Le Garage SABLON SARL nous a fait une proposition de reprise d'un montant de 2 750,00 €uros HT sur la tondeuse autoportée HONDA STIGA 7102 HWSY et une proposition pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée TORO Z 4200 S au tarif net remis de 3 750,00 €uros HT.

La signature du bon de commande avec le Garage SABLON SARL a eu lieu le 21/07/2023.

Afin de réaliser la sortie du bien MO2021/1 figurant à l'actif, il sera procédé aux opérations comptables suivantes :

SORTIE D'UN BIEN FIGURANT A L'ACTIF

Type d'opération

Cession à titre onéreux

Saisie des données

Collectivité	SAEP GUESCHART	Comptabilité	M4xx
Bien vendu	TONDEUSE AUTOPORTEE HONDA STIGA	N° inventaire	MO2021/1
Valeur brute au bilan du bien vendu	Compte 2158	Valeur	3 325,00
Amortissements comptabilisés	Compte 28158	Valeur	1 330,00
	Valeur nette comptable du bien		1 995,00
	Prix de vente HT ou indemnité assurance		2 750,00

Opérations non budgétaires (Comptable Public)

Débit C/28158	1 330,00	Crédit C/2158	1 330,00
Débit	0,00	Crédit	0,00

Opérations budgétaires (Ordonnateur) avec ouverture automatique de crédit (M14)

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
MANDAT à l'ordre de la collectivité (valeur nette comptable)			TITRE au nom de l'acheteur (opération réelle prix de vente)		
042	675	1 995,00	77	775	2 750,00
		0,00			
	total	1 995,00		total	2 750,00

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
		0,00	TITRE à l'ordre de la collectivité (valeur nette comptable)		
			040	2158	1 995,00
					0,00
					0,00
	total	0,00		total	1 995,00

5 – INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS.

➤ **Remplacement du transformateur à la station de pompage de Boufflers et à la station de pompage d'Yvrencheux.**

Suite à l'avis d'appel à la concurrence le 28/03/2022 pour le remplacement des transformateurs dont les caractéristiques principales étaient :

- Fourniture d'un transformateur nouvelle norme 160 KVA avec la mise en conformité du poste, le matériel de sécurité et l'éclairage pour la station de Boufflers ;
- Fourniture d'un transformateur nouvelle norme 100 KVA pour la station d'Yvrencheux.

La signature avec l'entreprise ACTEMIUM a eu lieu le 28/10/2022.

Le montant total des travaux est de 74 950,00 € HT (54 870,00 € HT pour la station de Boufflers et 20 080,00 € HT pour la station d'Yvrencheux).

Sur ce dossier, il y a eu un problème majeur entre les services ENEDIS et ACTEMIUM concernant les valeurs électriques du réseau des lignes Hautes Tensions de Boufflers et d'Yvrencheux. Les transformateurs ont été commandés sur les mauvaises tensions.

L'entreprise ACTEMIUM a passé une nouvelle commande du matériel et nous a annoncé par mail le 07 septembre dernier, un délai de 15 à 17 semaines.

Les travaux d'exécution sont donc reportés au premier trimestre 2024.

➤ **Renouvellement de la canalisation eau et vidange du réservoir de Vitz-Sur-Authie.**

Suite à l'avis d'appel à la concurrence le 08/12/2022 pour le renouvellement de la canalisation eau et vidange du réservoir de Vitz-sur-Authie dont les caractéristiques principales étaient :

- Fourniture et pose de 300 ml en Fonte 150 ;
- Renouvellement des vannes de section.

Lors de l'analyse technique et financière, le coût des travaux d'abattage, dessouchage et évacuation des arbres a été estimé à plus de 10 000,00 € HT.

Ce coût étant trop élevé, une négociation a été effectuée avec l'entreprise SADE d'Abbeville.

L'entreprise SADE d'Abbeville a remis un nouveau prix sur :

- « Abattage dessouchage évacuation » minoré de 4 000 € ;
- « Contraintes d'accès remblai particulier et reprofilage général talus » minoré de 800 €.

L'entreprise SADE d'Abbeville a été retenue pour un montant de 82 532,00 € HT.

La signature avec l'entreprise SADE d'Abbeville a eu lieu le 18/09/2023.

Les travaux débuteront en octobre 2023.

Le raccordement du réseau AEP est prévu courant novembre 2023.

➤ **Travaux de réhabilitation du réservoir de Hiermont.**

Le marché avec l'entreprise RESINA S.A. a été notifié le 08/09/2022 sous le contrat N° 01-2022 pour un montant total de 165 739,54 €uros HT.

La participation financière de l'Agence de l'Eau est de 20 000 €uros.

La réception des travaux a eu lieu, le 02 octobre 2023.

Après le Décompte Général Définitif, le versement de la subvention auprès de l'Agence de l'Eau sera demandé.

➤ **Réalisation d'un Système d'Information Géographique (SIG).**

Concernant la réalisation d'un système d'information géographique (SIG) dont les caractéristiques principales étaient :

- Numérisation des plans du réseau sur SIG ;
- Création de la base de données ;
- Données linéaires – tronçon des réseaux AEP ;
- Objet de type point – Ouvrages de production, stockage, traitement ;
- Synthèse des résultats des fuites ;
- Programme de renouvellement.

La société SOGETI INGENIERIE a terminé la numérisation des plans du réseau sur SIG, il reste la synthèse des résultats des fuites et le programme de renouvellement à réaliser.

➤ **Achat d'un récepteur GNSS TRIMBLE R4S centimétrique et formation Arpentgis avancée D3E.**

Les agents du SIAEP de la Région de Gueschart devront collecter et mettre à jour les bases de données du SIG (Système d'Information Géographique).

La société HYDROMECA a été retenue pour un montant de 12 398,00 €uros HT pour l'acquisition du matériel et la formation du personnel.

La signature avec la société HYDROMECA a eu lieu le 22/09/2023.

➤ **Etude de réhabilitation du réservoir de Conteville d'une capacité de 100 m³.**

Une visite du réservoir a eu lieu le 09/06/2023 avec la société SOGETI INGENIERIE INFRA afin d'obtenir un chiffrage des travaux.

Le montant global de l'opération, qui comprend le diagnostic amiante et plomb, l'étude béton, les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre, et des divers et imprévus comme les frais de publicité et de dématérialisation, s'élève à 280 000,00 € HT soit 336 000,00 € HT, TVA incluse au taux de 20 %.

Un Avant-Projet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité syndical afin de statuer sur le lancement de la consultation des travaux de réhabilitation du réservoir de Conteville.

6 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2023.

Monsieur le Président propose au conseil syndical une modification sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous pour :

- les opérations de cession du bien MO2021/1 et divers.

🔗 Section d'investissement :

Compte 2158-0000 (Dépenses) + 1 995,00 €uros.

Compte 2158-**040** (Recettes) + 1 995,00 €uros.

🔗 Section d'exploitation :

Compte 61523 (Dépenses)..... - 8 245,00 €uros ;

Compte 618 (Dépenses)..... + 9 000,00 €uros ;

Compte 675-**042** (Dépenses) + 1 995,00 €uros.

Compte 775 (Recettes) + 2 750,00 €uros.

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°2.

7 – QUESTIONS DIVERSES.

► Monsieur Ludovic DAULT, secrétaire du SIAEP de la Région de Gueschart, fait part à l'assemblée que le rapport de contrôle des hydrants a été envoyé à l'ensemble des communes rattachées au syndicat.

Il est demandé aux communes de transmettre les informations au SDIS80 de la Somme dans les meilleurs délais.

► Suite à la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2022, Monsieur Fabien CANNESSON, délégué de la commune d'Estrées-lès-Crécy et Vice-Président du SIAEP de la Région de Gueschart, demande au syndicat de transmettre un courrier des démarches à suivre en cas de fuite sur le réseau d'eau à chacune des communes membres. Cela permettra d'anticiper les réparations et d'améliorer le rendement du réseau.

La séance est levée à 21h35.